



CGT Educ' Action Aix Marseille

Axes revendicatifs, en conseil d'administration des établissements scolaires Elu(e)s CGT

Premier collège

Titulaires ou non titulaires exerçant des fonctions de direction, d'éducation, de surveillance, d'assistance éducative ou pédagogique et de documentation.

1) Recrutement contrat non titulaire

Stopper le recrutement de contrats non titulaires (CAE, CA, AED).: Car personnels précarisés et corvéables à souhait par la direction. Aucune garantie d'avenir pour la personne recrutée (contrat à durée déterminée de plus en plus court, de moins en moins renouvelé).

Les représentants CGT des personnels assurent la défense des personnels non titulaire en poste et militent pour leur titularisation sans condition.

2) Dotation Horaire des établissements

Ne pas entrer dans le discours de l'administration qui consiste à expliquer « que le vote ne porte pas sur le montant de la DGH mais sur sa répartition ».

Dotation insuffisante = Répartition insuffisante. Ne pas accepter les DGH, quand les dotations ne répondent pas entièrement aux besoins.

3) Heures supplémentaires.

Lutter pour que les « volants » d'heures supplémentaires, soit transformés au minimum en BMP, mais surtout en heures poste.(9 heures ou 18 heures) et demander des postes de titulaires et pérennes.

4) Conseil pédagogique

Défendre l'expression démocratique de tous les membres de la communauté éducative. L'instauration du conseil pédagogique ou d'enseignement dans un établissement ne doit se faire que sous la condition qu'il soit ouvert à tous. Si ces conditions ne sont pas remplies, refus de participation.

5) Défendre la formation initiale et publique dans les établissements :

Dans le premier degré : La mise en place des EPEP (Établissement Public d'Enseignement Primaire) incombera aux municipalités et aux communautés de communes. Elle nourrira la logique d'autonomie des écoles républicaines, d'aggravation des écarts entre elles et de mise au pas des enseignants qui seront sous la férule d'un CA dominé par les élus locaux. Elle permettra surtout de grandes économies et institutionnalisera la mise en concurrence de ces groupements d'établissements, comme dans le secondaire.

En collège : Favoriser la réussite de tous les élèves en garantissant un parcours commun d'acquisition de connaissances larges, leur permettant de se construire un avenir scolaire et professionnel à partir d'une orientation positive : Vigilance active sur l'option « découverte professionnelle » et refus de l'apprentissage à 14 ans. Orienter n'est pas sélectionner.

En lycée général : Refus de tout vote cautionnant la réforme remaniant profondément et en toute hâte les voies et enseignements technologiques (menacés), les disciplines reléguées et globalisées dans des modules annualisés et non pérennisés:

En lycée professionnel : les conseils d'administration doivent donner un avis sur les créations et suppressions de classes. Alors qu'un vote favorable à la mise en place de Bac Pro en 3 ans pouvait se concevoir lorsque les deux systèmes cohabitaient (3 et 4 ans), aujourd'hui il ne se justifie plus dans la mesure où nous sommes dans un processus de généralisation. Voter contre toute nouvelle suppression de BEP.

6) - Lycée des métiers

Opposition à la labellisation, facteur de concurrence entre établissements et de réduction de l'offre de formation dans les bassins et districts par un regroupement généralisé en pôles de formation professionnelles et technologiques.

7) L'apprentissage sous couvert de CFA public

La priorité doit être donnée aux formations sous statut scolaire. Opposition à l'ouverture de formation par apprentissage dans les EPLE.

8) Relation école entreprise

Défendre une école indépendante, émancipatrice et égalitaire pour les élèves face aux attaques du libéralisme. Le seul but de l'école ne doit pas être seulement l'insertion des jeunes dans l'entreprise (en oubliant bien sûr tout sens critique !) : Les projets CLEE, journée de l'entreprise, entreprendre au lycée, doivent prendre en compte l'aspect droit et code du travail, aborder la question de la relation employeur / employé et des organisations syndicales représentatives du personnel.

9) Soutenir les revendications des autres catégories de personnel (ATOS.par exemple)

Tous nos repères revendicatifs : <http://www.unsen.cgt.fr>

FERC AIX – MARSEILLE

23 Bd Charles Nédelec

13003 MARSEILLE

Tél. : 04 91 62 74 30 Fax : 04 91 08 91 42

E-mail : ursdenaixmille@wanadoo.fr